

Coubertin et l'amateurisme

Il est peu de sujets qui aient donné lieu à plus de controverses et d'inexactitudes que celui-ci. Présenté le plus souvent comme le chevalier intransigeant de l'amateurisme dont il devint la référence et le quasi synonyme, Pierre de Coubertin a, en fait, été amené à évoluer au fur et à mesure des bouleversements de la société en général, du monde du sport en particulier dès le début de ce siècle.

Le sport qu'approche Coubertin vers les années 1880, est tout à la fois "l'anti-sport" subi durant sa scolarité secondaire, le sport civil, et le sport scolaire britannique.

Le collègue français, fût-il jésuite (l'ordre est de ceux qui accordent un prix aux jeux de l'enfant), ignore la compétition sportive: tout au plus joue-t-on aux "barres", ou à la balle au chasseur dans la "cour de récréation".

Le sport civil est, d'une part, celui du footing au bois, reprises et escrime, et, d'autre part, celui du music-hall et des rallyes pédestres. Par ses origines, Coubertin touche à l'un. Par sa culture, l'autre lui est étranger.

Le sport qu'il apprend à connaître à partir de 1883 est celui des collèges anglais, et, singulièrement, celui de Rugby. Le sport qui y est pratiqué est "amateur", et répond à la définition imposée, depuis 1866, par l'Amateur Athletic Club :

"Est amateur tout gentleman qui n'a jamais pris part à un concours public ouvert à tout venant, ou pour de l'argent provenant des admissions sur le terrain, ou autrement, ou qui n'a jamais été, à aucune période de sa vie, professeur ou moniteur d'exercices de ce genre comme moyen d'existence, qui n'est ni ouvrier, ni artisan, ni journalier".

D'abord séduit par cette conception, Pierre de Coubertin la répand en France où, adoptée par plusieurs clubs d'aviron, elle provoque une scission qui durera près d'une décennie au sein de cette Fédération qui vient juste d'être fondée.

En démocrate "rallié" à la République, Coubertin va s'évertuer à faire connaître par les autorités politiques et universitaires françaises, le droit au sport dans l'éducation de l'adolescent mâle, tout en s'élevant contre les restrictions de classe imposées par l'A.A.C. du Royaume-Uni. Pour Coubertin, se précisera vite l'absence de toute équivoque de pensée et d'action: tous les sports doivent être permis à tous. Pour lui, sport, liberté et démocratie sont consubstantiellement liés.

Certes, la lutte sera difficile, les décisions fédérales souvent ambiguës - même après qu'il fût devenu, en 1890, Secrétaire général de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques (U.S.F.S.A.), les professeurs de gymnastique, tout comme les ouvriers construisant des engins relatifs à la pratique des sports, tels des bateaux d'aviron, seront interdits de Jeux Olympiques jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Ainsi serait comprise la lutte de Pierre de Coubertin sur le front de l'amateurisme. Mais Coubertin est un homme du siècle, ancré dans le réel sociologique et politique. Il évolue avec le siècle.

En 1893, lors de son deuxième séjour aux U.S.A., Pierre de Coubertin affirme que l'amateurisme sera exigé aux Jeux Olympiques qui vont renaître. De fait, Pierre de Coubertin résume ainsi les premiers jeux de l'ère moderne (Athènes 1896).

"Jamais manifestation plus grandiose n'avait eu lieu en faveur de l'amateurisme".
(lettre olympique 5 avril 1896).

C'est la période pure et dure qui touche à sa fin, mais Pierre de Coubertin doit déjà constater que la réglementation internationale en la matière est pleine de "compromis et de contradictions". De congrès en congrès, il lui faut se rendre à l'évidence: une définition universelle de l'amateurisme apparaît utopique et irréalisable: "on triche et on ment beaucoup", constate-t-il avec amertume. Le scepticisme, voire le découragement, s'emparent de son esprit et il écrit "l'amateurisme: lui ! Toujours lui (...). J'en risque aujourd'hui l'aveu: je ne me suis jamais passionné pour cette question-là." (mémoires olympiques chapitre XII).

L'amateurisme a longtemps été pour Coubertin un rempart contre l'argent et le mercantilisme. Que l'athlète soit dédommagé financièrement du temps passé à l'entraînement: soit. Mais qu'il gagne gros par profession : non !

Coubertin et l'amateurisme

C'est pourquoi, après maintes tentatives d'unification, Pierre de Coubertin penche pour une définition "fédérale", c'est-à-dire spécifique pour chaque discipline et émanant de sa fédération internationale. En fait, la plupart des disciplines étaient placées sous l'égide d'une fédération internationale. Il va plus loin encore dans le sens de l'indulgence: en 1928, il estime que le serment de l'athlète "fondé sur le sentiment de l'honneur renferme le germe de la seule solution efficace". Mais en son coeur, il nous semble qu'il ne désarma pas.

Depuis le début du siècle Pierre de Coubertin aura lutté pour sa définition de l'amateur - en fait invérifiable, celui qui n'a jamais tiré "profit pécuniaire d'un concours ou d'une exhibition". De plus, il se heurte dès avant la guerre 14-18 au problème des athlètes pris en charge par l'Etat pour la préparation olympique et propose, alors :

- la délivrance de la licence internationale par un tribunal
- ou le serment individuel
- ou l'admission de l'athlète sur demande de son pays qui en devient garant.

C'est en fait par le truchement des Comités Nationaux Olympiques dans le contexte des règles de la fédération internationale concernée, la solution qui va prévaloir.

Le mot amateurisme a disparu de la charte olympique; Pierre de Coubertin s'est rendu compte de la vanité de ses efforts.

On ne lit pas sans émotion la déclaration désabusée qu'il fit peu après les Jeux Olympiques de Berlin, et peu de temps avant sa mort :

"Chercher à plier l'athlétisme à un régime de modération obligatoire, c'est poursuivre une utopie".

"Quant à la querelle de l'amateurisme laissez-moi rire: primo il n'y a pas, il n'y a jamais eu d'amateurisme, secondo il n'y a pas un mot dans le serment rédigé par moi qui fasse allusion à l'amateurisme... disputes puérides... seul importe l'esprit olympique...". (Déclaration à André Lang pour "le Journal" 27/8/36).

"Maintenir "l'esprit olympique" est l'essentiel de notre mission".

Que reste-t-il de cette longue polémique - qui n'est peut-être pas définitivement close ? Le texte du "Serment olympique":

"Au nom de tous les concurrents, je promets que nous prendrons part à ces Jeux Olympiques en respectant et suivant les règles qui les régissent dans un esprit de sportivité pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes"
(Charte olympique. Règle 69-1-12).

Complété par le §4 du texte d'application de la règle 45 de la charte :

"L'inscription ou la participation d'un concurrent aux Jeux Olympiques ne peut être conditionnée à aucune contrepartie financière".

J. R.